

Une victoire importante pour la liberté académique

Communiqué commun

Nos organisations saluent la décision du tribunal administratif de Paris d'annuler la décision du Collège de France d'interdire le colloque « La Palestine et l'Europe : poids du passé et dynamiques contemporaines », prévu en novembre 2025. Par ce jugement, le tribunal rappelle avec force qu'on ne peut porter atteinte à la liberté académique sur le seul fondement d'une polémique ou en invoquant des risques d'atteinte à l'ordre public insuffisamment établis.

Le tribunal rappelle que le Collège de France, comme tout établissement d'enseignement supérieur, doit privilégier la protection de la liberté académique, de la liberté d'expression et de réunion, qui ne peuvent être sacrifiées face aux risques de troubles à l'ordre public. Il estime que les éléments avancés par le Collège de France ne caractérisaient pas suffisamment ces risques, lesquels ne justifiaient pas une annulation et auraient, le cas échéant, pu être prévenus par des mesures de sécurisation.

Cette décision est une victoire collective pour l'ensemble des organisations, universitaires, enseignantes et enseignants-chercheurs, chercheuses et chercheurs, enseignantes et enseignants et citoyennes et citoyens mobilisés en faveur de la liberté académique. Aucune pression politique, y compris du ministère, ne peut justifier la censure d'un débat scientifique.

Nous espérons que ce jugement contribuera à garantir que les établissements d'enseignement supérieur demeurent des espaces de savoir et de confrontation des idées, dans le respect des principes démocratiques. Nos organisations resteront pleinement engagées pour la défense de la liberté académique – liberté d'enseignement, de recherche, d'expression – parce que celle-ci est un pilier indispensable de la démocratie et de l'État de droit qui bénéficie à l'ensemble de la société.

Paris, le 17 juillet 2026

Signataires : Association pour la liberté académique (Alia), Association française de science politique (AFSP), Coordination antifasciste pour l'affirmation des libertés académiques et pédagogiques (Caalap), CGT-Fédération de l'Education de la Recherche et de la Culture (CGT-FERC Sup), Fédération syndicale unitaire (FSU), Syndicat national de l'Enseignement supérieur (SNESUP-FSU), LDH (Ligue des droits de l'Homme / droits humains), Société des études sur le Moyen-Orient & les mondes musulmans (Se-Momm), Union nationale des étudiants de France (Unef), Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture (SNPTES).